



## **AVIS PUBLIC – RENFORCEMENT DES CONTRÔLES SANITAIRES AUX POINTS D'ENTRÉE DU BOTSWANA SUITE AUX CAS D'EBOLA EN RDC ET EN OUGANDA**

**28 mai 2026**

Suite aux récentes flambées du virus Ebola (EVD) signalées en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda, le Ministère de la Santé du Botswana informe le public, les voyageurs ainsi que l'ensemble des parties prenantes que les protocoles de contrôle sanitaire ont été renforcés à tous les points d'entrée du pays (aéroports et frontières terrestres).

Cette mesure préventive vise à protéger la santé et la sécurité des citoyens et résidents du Botswana, ainsi qu'à prévenir toute importation du virus sur le territoire. Elle permettra également de faciliter une détection précoce et une prise en charge rapide de tout cas potentiel.

### **Les mesures actuellement mises en place comprennent notamment :**

**1. Contrôle sanitaire**

Tous les voyageurs entrant au Botswana seront soumis à une prise de température ainsi qu'à un contrôle des symptômes liés au virus Ebola (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, faiblesse, diarrhée, vomissements, douleurs abdominales ou saignements inexpliqués).

**2. Questionnaire sur les antécédents de voyage**

Les voyageurs devront fournir des informations concernant leurs déplacements récents, en particulier s'ils ont visité la RDC, l'Ouganda ou toute autre région affectée par Ebola au cours des 21 derniers jours.

**3. Isolement et orientation médicale**

Toute personne présentant des symptômes compatibles avec Ebola ou signalant un contact à risque élevé pourra être immédiatement isolée et transférée vers un établissement de santé désigné pour évaluation et prise en charge.

**4. Formulaires de déclaration sanitaire**

Tous les passagers arrivant par voie aérienne devront compléter et remettre un formulaire de déclaration sanitaire avant le débarquement.

### **Le Ministère de la Santé recommande également fortement de :**

- Éviter tout voyage non essentiel vers les régions touchées par Ebola (RDC et Ouganda).
- Respecter une hygiène stricte en se lavant fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou en utilisant un gel hydroalcoolique.
- Éviter tout contact avec des personnes présentant des signes de maladie, notamment fièvre, vomissements ou saignements.
- Signaler immédiatement toute maladie suspecte au centre de santé le plus proche ou via la ligne d'urgence du Ministère : **16649**.

Tous les voyageurs entrant au Botswana sont tenus de coopérer pleinement avec les autorités sanitaires aux points d'entrée. Le non-respect de ces mesures peut entraîner un refus d'entrée sur le territoire, une mise en quarantaine ou toute autre mesure prévue par la législation sanitaire en vigueur.